



N° 57

Séance du 13/11/2019

Objet : Complément de la délibération n° 30 du 09/07/2019 portant création d'emplois.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38
Présents : 12
Nombre suffrages : 13

Date de convocation :
08/11/2019

Date d'affichage :
08/11/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

Et affichage du :

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 13/11/2019 à 17h30 pour une deuxième fois, après une première convocation le 08/11/2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. ATTOUMANI Harouna, M. SAID Mohamed Barrabé, M. HAROUNA Zaïdani, M. ABDALLAH Saïd, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, Mme BACAR Inchaty Soilihi, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, et M. MROIVILI Mouhamadi Moindjé.

Etaient absents :

Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ALI-MALLOU Assani, M. ATTOUMANI Issoufi, M. AHMED-COMBO Ali, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MAHADI Salima, M. MADI Saïd, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, Mme DOUKAINI Kamaria, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Anchya, M. SAID Moinécha, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, Mme CHANFI Dahabia, M. ABDOU Mikidachi, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme ALI Fatima, Mme MVOULANA Chakila Laila et M. MIKIDADI Madihali.

Procuration : Mme Anchya BAMANA a donné procuration à M. Harouna ZAIDANI ;

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : M. SAID Mohamed Barrabé.

Par voie de délibération n° 30/2019 en date du 09/07/2019, le conseil de la 3CO a créé des emplois permanents et une erreur matérielle s'était introduite lors de la transmission de l'acte au bureau du contrôle de légalité à la préfecture de Mayotte. En effet, lors de la transcription de la délibération, l'emploi suivant a été omis par erreur dans le cadre des transferts des agents communaux à la 3CO

suite au transfert des compétences prévues par la loi NOTRe :

Missions exercées dans la commune d'origine	Missions prévues à la 3CO	Intitulé du poste prévu à la 3CO	Cadre d'emploi	Grade	Statut	Rémunération	Direction de rattachement	Agent identifié	Commune d'origine
Chargé de tourisme	Développement du territoire	Chargé de développement du territoire	Adjoint administratif ou rédacteur territorial	C ou B	Fonctionnaire	Statutaire + régime indemnitaire	DGA développement	Bacar Madi Ismael	Tsingoni

Le conseil communautaire est donc sollicité pour modifier la délibération précitée pour rajouter la création de **l'emploi de chargé de développement du tourisme et de procéder au transfert de l'agent concerné.**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité, de modifier la délibération précitée pour rajouter la création de **l'emploi de chargé de développement du tourisme comme indiqué dans le tableau précédent et de procéder au transfert de l'agent concerné.**



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 13/11/2019.

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

